

ATELIER HABITAT

Réunion de concertation du 14 octobre 2013 – 14h en mairie de Barneville-Carteret

Présents :

Pour la mairie

JL. BOUSSARD - Maire

G. DELAMONTAGNE – Adjoint au Maire

C. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint au Maire

A. DESPLANQUES – Adjoint au Maire

M. OESTEREICH – Conseiller Municipal

J. PACARY – Chargée de l'environnement

Pour les partenaires

JP. LAQUAINE – Architecte

B. BRELIVET – Presqu'île Habitat

R. POT – Association des riverains de la vallée du Notte

H. LEVEEL – Maire de Saint-Georges de la Rivière

D. RENAUX – Conseiller Général

Pour le Cabinet PLANIS

D. HUE – Directeur

A. Fouquet – Chargée d'études urbaniste

Objectifs de la réunion :

Ce premier atelier « HABITAT » doit permettre, d'enrichir les éléments de réflexions de la commission urbanisme par les remarques des partenaires invités.

Compte-rendu :

Dans un premier temps, le maire remercie les quelques participants d'être venu à cet atelier, pour partager et échanger autour du projet de développement de la commune.

Ensuite, le bureau d'études fait un rappel du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche de participation, et dresse le bilan du logement, des formes urbaines et de la démographie sur le territoire.

Le Maire fait remarquer au bureau d'études, deux erreurs dans le diagnostic :

- l'effectif de l'école est aujourd'hui de 160 inscrits et non de 177.

- les logements EPR, ne sont pas des logements sociaux.

M. Hue, demande aux personnes présentes si, au regard des constats, le choix serait plutôt d'orienter le peu de foncier disponible, vers des projets économiques et touristiques, ou de proposer une offre en logements pour des résidents permanents.

M. Desplanques explique que c'est une question qui ne peut être répondu si simplement. Il estime que la commune a certes une vocation touristique forte, mais que si des projets aboutissent (il cite le projet de la zone du Casino), il faudra alors pouvoir accueillir les travailleurs sur la commune. Il explique aussi que la commune a déjà lancé des orientations en ce sens (projets de logements sociaux qui vont débiter dans le mois...).

M. Desplanques conclue qu'il faut faire un compromis entre l'utilisation du foncier pour du logement et de l'économique.

M. Louis-dit-Guérin rapporte que malgré la création de lotissements sur la commune, il semble que l'offre ne soit pas forcément adaptée. Sur un lotissement d'une quinzaine de lots, sept n'ont toujours pas trouvés preneurs, malgré une baisse des prix.

M. LAQUAINE, estime, que le prix est certainement encore trop élevé, pour attirer des jeunes, et qu'effectivement le cas de ce lotissement est particulier (localisation, contraignante, et bruyante).

M. LOUIS-DIT-GUERIN demande aux personnes présentes, comment pourraient être améliorés les règlements, et s'ils ont des suggestions à formuler sur ce point. M. BRELIVET répond, qu'il faudrait certainement laisser plus de libertés aux architectes sur certains espaces.

Si des secteurs doivent être strictement encadrés (rue des Ormes...), d'autres mériteraient d'être plus innovants, et de permettre de nouvelles formes urbaines plus en adéquation avec les attentes d'aujourd'hui, et qui répondraient aux exigences de la réglementation BBC.

M. LAQUAINE, confirme cette position, et précise que les règlements doivent être plus compréhensibles.

M. BOUSSARD évoque les périmètres de protection autour des monuments historiques. Cette question pourra être retravaillée avec le bureau d'études.

M. LOUIS DIT GUERIN, se pose la question de l'intérêt d'une réglementation sur les plantations comme c'est aujourd'hui le cas dans leur PLU. Est-ce utile, s'il n'y a pas de contrôle ?

M. HUE, estime que d'imposer des plantations, ou des espaces d'aération dans des projets d'ensemble est intéressant, et qu'il peut y avoir mention de ce qui pourrait être attendu dans les OAP, mais qu'il n'y a pas à fixer une règle si stricte, au risque de voir des espaces verts inutiles, qui ne remplissent pas leur vocation première de lieu de rencontre et de lien social.

Mme FOUQUET aborde la question de la zone de la gare, et demande si des réflexions sur cette espace à enjeu, sont en cours.

M. BOUSSARD consent à l'enjeu fort que représente cet espace en plein cœur de Carteret.

Il exprime son souhait de prévoir un projet de cohabitation entre architecture ferroviaire, chapelle du 15^e siècle et vestige d'un château, avec un projet innovant et qualitatif. « Comment marier ces éléments patrimoniaux, avec la fonctionnalité de la vie moderne ? »

Aujourd'hui, l'ensemble des participants sont conscients de l'intérêt de ce secteur, mais les élus rappellent qu'aucune orientation n'est aujourd'hui prise pour définir le projet.

Cette réunion d'échange prend fin à 16h30. Monsieur le Maire remercie les participants, et précise qu'il reste à l'écoute de toutes les remarques qui pourraient être formulées, même ultérieurement à la réunion.